



Rapport annuel 2022

SOMMAIRE

1. ACTIVITES ET RESULTATS	3
1.1. SOTETEL EN BREF	4
1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022	4
1.3. REVUE DES SEGMENTS D'ACTIVITES	7
RESEAUX D'ACCES & BACKBONE	7
RESEAUX MOBILES	7
SERVICES CONVERGENTS	8
EXPORT	8
1.4. EVOLUTION DE LA SOCIETE	9
1.5. INDICATEURS FINANCIERS	9
1.6. EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
1.7. LES RESSOURCES HUMAINES	11
1.8. PERSPECTIVES 2023	12
2. INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES	13
2.1. PARTICIPATIONS	14
2.2. ACTIONNARIAT	14
2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE	15
2.4. AFFECTATION DES RESULTATS	16
2.5. SOTETEL EN BOURSE	18
3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022	19
4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	24
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	39
6. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	48
7. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO	49

1. ACTIVITES ET RESULTATS

1.1. SOTETEL EN BREF

SOTETEL, acteur régional de référence pour le conseil, l'ingénierie et l'implémentation des infrastructures numériques, de télécommunications et d'énergie, offrant des services professionnels de qualité centrés sur les besoins et la satisfaction clients, opérateurs, équipementiers et entreprises.

SOTETEL a joué un rôle prépondérant dans le déploiement de l'infrastructure de télécommunications en Tunisie, en prenant part à tous les grands projets réalisés pour le compte de l'Etat puis de l'opérateur national. Elle est également le partenaire privilégié des principaux équipementiers internationaux opérant en Tunisie.

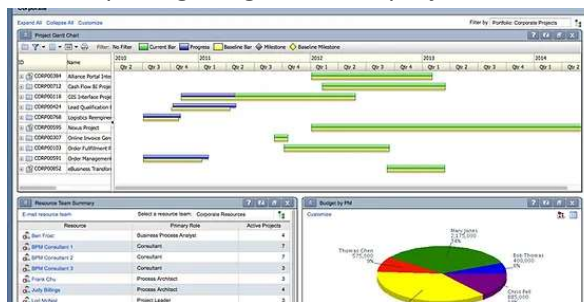
Les activités de SOTETEL couvrent 3 domaines d'activité :

- Les Réseaux d'Accès et Backbones
- Les Réseaux Mobiles
- Les Services Convergens.

1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

L'exercice 2022 a été marqué par :

- ✓ Une croissance de l'activité malgré un contexte difficile impacté par le ralentissement du rythme des commandes et le report de certains projets ;
- ✓ La poursuite du plan de transformation digitale de l'entreprise ;
 - Project Management : pilotage et gestion des projets



- GisCloud : Système d'information géographique adapté à l'infrastructure des Télécoms



- ✓ Le retour à la croissance de notre activité à l'Export ;



- ✓ La régularisation de la situation de notre représentation en Lybie ;
- ✓ La participation au salon international TAQNYA 2022 en Lybie du 14/11/2022 au 17/11/2022



- ✓ La signature de plusieurs conventions de partenariat avec des sociétés de renommée, notamment avec Communik.

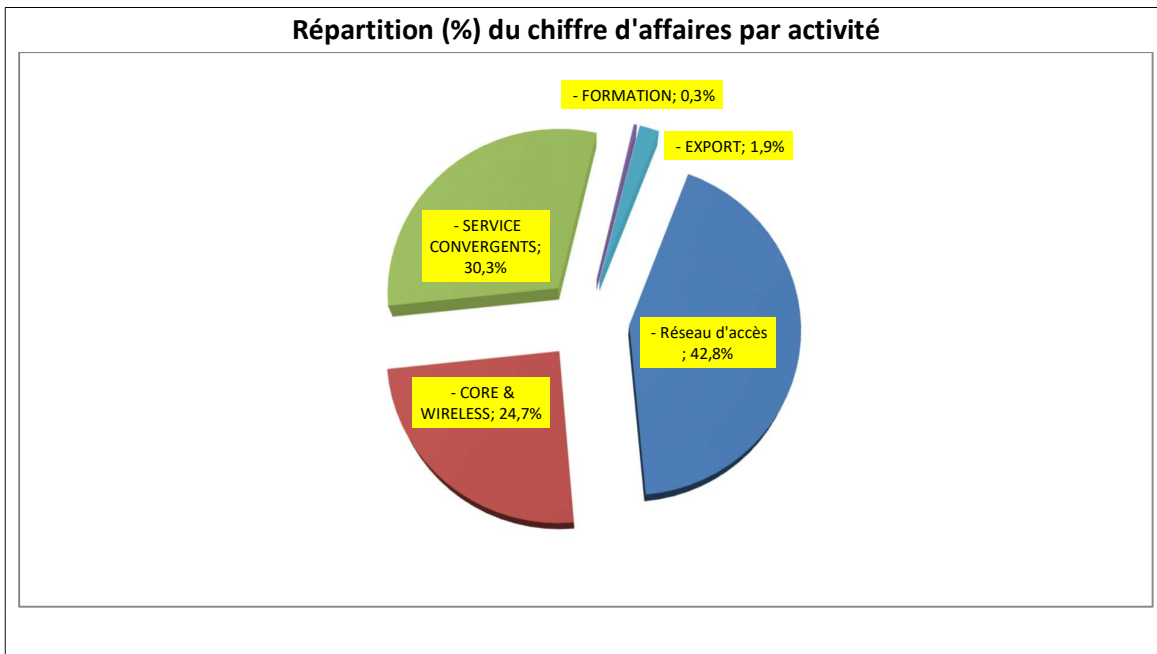


- ✓ Sommet de la francophonie à Djerba les 19 et 20 Novembre 2022 : SOTETEL a contribué au Sommet par la réalisation de missions techniques dans le but d'offrir un réseau sécurisé à haut débit indoor et outdoor.



1.3. REVUE DES SEGMENTS D'ACTIVITES

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de global en croissance de 28,1% par rapport à 2021, la répartition est comme suit : 98,1% en rapport avec l'activité locale et 1,9% à l'Export.



RESEAUX D'ACCES & BACKBONE

Croissance des revenus de l'activité Réseaux d'Accès & Backbone de 20,5%. Les principales réalisations ont porté sur :

- Le déploiement et la maintenance des réseaux d'accès FTTx ;
- Les raccordements GPON (Gigabit Passive Optical Network) ;
- Les travaux de génie civil, la fourniture et la pose des câbles en fibres optiques ;
- La maintenance du réseau national de transmission par fibre optique ;
- La mise à niveau des répartiteurs, le swap des équipements MSAN et le raccordement des abonnés ;
- Le déploiement d'infrastructure en fibre optique pour le compte de Tunisie Autoroutes ;
- La fourniture de l'infrastructure en fibre optique au profit de la SNCFT ;
- Les déviations des réseaux en rapport avec les projets d'infrastructure routière du Ministère de l'Equipement.

RESEAUX MOBILES

L'activité Réseaux Mobiles a enregistré une croissance de 55,8% du chiffre d'affaires. Les principales réalisations ont porté sur :

- Le redéploiement des sites du réseau aérien pour le compte de l'opérateur national ;
- L'entretien et la réparation des sites du réseau aérien ;
- L'installation des équipements du réseau mobile au profit d'Ericsson ;
- Le déploiement de l'infrastructure du réseau mobile national : déploiement de pylônes ;
- L'installation et la mise en service des équipements IPMSAN pour le compte Tunisie Télécom et les équipementiers opérants sur le réseau national.

SERVICES CONVERGENTS

Croissance des revenus de l'activité Services Convergents de 19,9%. L'année 2022 a été marquée principalement par les réalisations suivantes :

- La fourniture et l'assistance pour la mise en place d'un réseau de télécommunications pour les élections législatives ;
- La fourniture, l'installation, la maintenance et la mise en œuvre des équipements de routage, de switching et des solutions de communications unifiées pour divers clients ;
- Installation et la maintenance du Réseau National Intégré de l'Administration RNIA ;
- La maintenance des installations auprès des clients établis dans les zones d'intervention de nos Pôles régionaux (Sousse, Sfax et Médenine) :
 - Etablissements publics (Ministères, Hôpitaux, Banques, Universités, Poste, ...)
 - Etablissements privés (PME, Banques, Assurances, Cliniques, Hôtels, ...)
- Les Projets Smart City : Géolocalisation et Wifi Outdoor ;
- La maintenance du réseau Metro Ethernet ;
- La fourniture des équipements terminaux CPE.

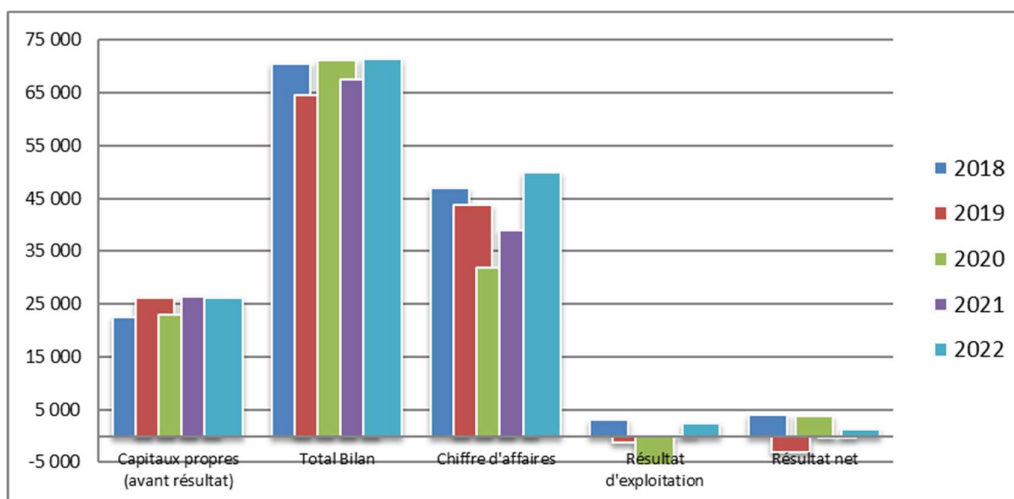
EXPORT

- Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 enregistre une hausse de 76,6% par rapport à 2021, réalisé par notre succursale à Malte.
- La situation administrative et fiscale de notre représentation en Lybie a été régularisée pour un chiffre d'affaires à partir de 2023.

1.4. EVOLUTION DE LA SOCIETE

Les chiffres clés qui ont marqué l'évolution de la société sont résumés dans le tableau suivant (en KDT) :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Capitaux propres (avant résultat)	22 525	26 119	22 995	26 413	26 159
Total Bilan	70 514	64 565	71 312	67 564	71 403
Chiffre d'affaires	47 036	43 805	32 012	39 070	50 034
Résultat d'exploitation	3 110	-1 312	-6 685	194	2 364
Résultat net	4 046	-3 119	3 882	-255	1 196



1.5. INDICATEURS FINANCIERS

- REVENUS : des revenus de 50 743 KDT en hausse de 26,4% par rapport à 2021 ;
- RESULTAT : Un résultat net d'impôt bénéficiaire de 1 196 KDT en 2022 contre un déficit de 255 KDT en 2021 ;
- CHARGES D'EXPLOITATION : Les charges d'exploitation ont atteint 48 378 KDT en 2022 contre 39 958 KDT en 2021 soit une hausse de 21,1%. Les charges d'exploitation sont détaillées comme suit :
 - Les achats consommés sont passés de 19 165 KDT à 25 898 KDT soit une hausse de 35,1% ;
 - Les Charges du Personnel sont passées de 13 689 KDT en 2021 à 14 531 KDT enregistrant une hausse de 6,1% ;
 - Les dotations aux amortissements et aux provisions sont passées de 3 058 KDT en 2021 à 3 871 KDT en 2022 soit une hausse de 26,6% ;

- Les autres charges d'exploitation passent de 4 046 KDT en 2021 à 4 078 KDT en 2022 enregistrant une hausse de 0,8%.
- CHARGES FINANCIERES : Les charges financières ont atteint 1 812 KDT en 2022 contre 1 486 KDT en 2021, enregistrant une hausse de 21,9% ;
- AUTRES GAINS : Les autres gains ont atteint 195 KDT en 2022 contre 335 KDT en 2021 ;
- Le total du bilan arrêté au 31/12/2022 a enregistré une hausse de 3 839 KDT par rapport à 2021 passant de 67 564 KDT en 2021 à 71 403 KDT en 2022.

1.6. EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Courant 2022, les travaux d'audit interne ont porté sur :

- Le suivi des recommandations du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du commissaire aux comptes, en matière de respect des règles de contrôle interne ;
- L'audit des procédures conformément au plan annuel d'audit ;
- Des missions d'audit interne à la demande de la Direction Générale.

Recommandations émises :

- Revue et amélioration des manuels de procédures et d'organisation ;
- Mise à niveau et intégration du système d'information.

Par ailleurs, le cabinet mandaté pour l'élaboration d'un manuel de procédures et d'une cartographie des risques a communiqué les premiers livrables, cette mission sera étendue en 2023 pour la révision du plan stratégique, business plan et modèle opératoire.

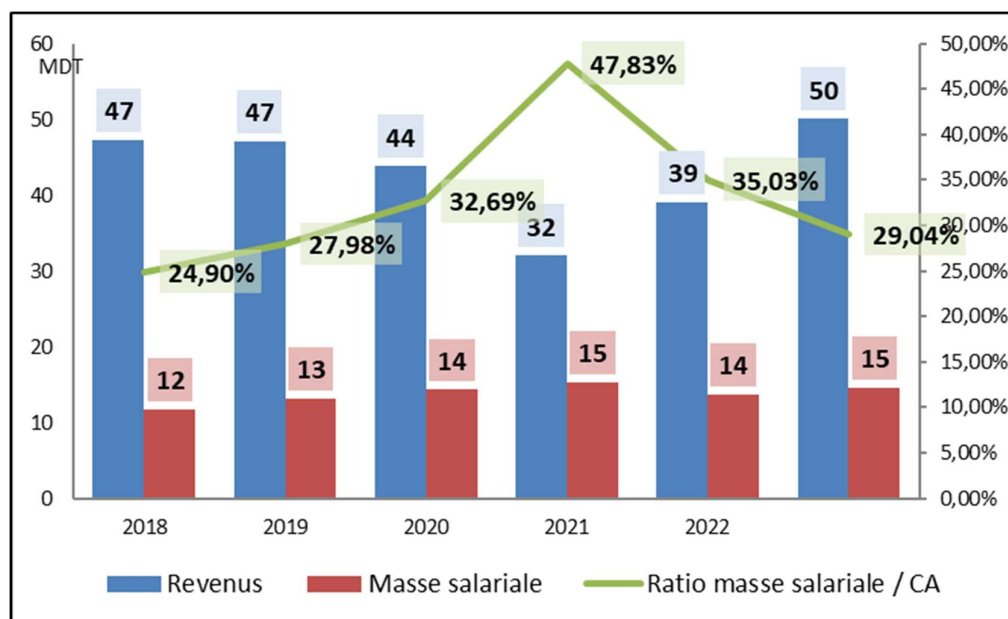
1.7. LES RESSOURCES HUMAINES

A- EFFECTIF :

L'effectif au 31/12/2022 est de 429 agents (dont 53 CIVP) en évolution de 14,1% expliquée essentiellement par le recrutement d'agents CIVP au profit des directions techniques.

Le ratio de masse salariale vs chiffre d'affaires passe de 35,03% en 2021 à 29,04% en 2022.

Désignation	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
Chiffre d'affaires kDT	43 805	32 012	39 070	50 034	+28,1%
Masse salariale kDT	14 321	15 310	13 689	14 531	+6,1%
Effectif début	409	429	378	376	-0,5%
Effectif fin	429	425	376	429	+14,1%
Effectif moyen	419	427	377	403	+6,9%
Salaire annuel moyen par agent kDT	34	36	36	36	-0,9%
CA annuel moyen par agent kDT	105	75	104	124	+19,7%
Ratio masse salariale / CA	32,69%	47,83%	35,03%	29,04%	-17,1%



B- FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

La Sotetel a maintenu ses efforts pour le renforcement de ses compétences en vue soutenir sa stratégie de différenciation et de création de valeur.

Les actions de formation se sont articulées autour des domaines suivants :

- Les réseaux d'accès
- Management des projets
- Les solutions managées

Par ailleurs, plus de 80KDT ont été investi durant l'année 2022, épargnant ainsi l'entreprise des dépenses supplémentaires, et ce, via l'organisation des sessions de formation en interne animées par les cadres de la société.

Aussi, les efforts déployés en matière de formations Certifiantes ont permis de développer le niveau de partenariat avec le fournisseur Fortinet et se positionner en tant que partenaire Advanced, permettant ainsi à Sotetel de mieux relever les défis technologiques.

1.8. PERSPECTIVES 2023

Dans un contexte économique difficile, le plan de développement stratégique de SOTETEL vise principalement à :

- Consolider l'activité locale (Infrastructures et Business Solutions) :
 - Développer le business avec nos partenaires historiques ;
 - Développer de nouvelles partenariats stratégiques (technologiques et business) ;
 - Démarrer l'activité de Sotetel Academy (en tant que centre de profit).
- Développer le business à l'Export vers des activités à forte valeur ajoutée :
 - Consolider le business à Malte et étendre l'activité progressivement à Chypre ;
 - Se repositionner en tant qu'acteur majeur dans le déploiement de l'infrastructure Telco en Libye ;
 - Concrétiser la création de la filiale de SOTETEL en France.
- Mettre en place un nouveau plan stratégique 2024-26 avec une nouvelle organisation :
 - Définir une organisation cible ;
 - Se doter d'un système de mesure et d'évaluation des performances ;
 - Optimiser les outils de digitalisation du système d'information (ERP, EPPM, GisCloud, Facturation, CRM, Workflow Mgt...).

Les actions prévues en 2023 vont permettre de se différencier par rapport à la concurrence, mieux maîtriser les charges et maintenir le rythme de croissance de l'activité.

2. INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

2.1. PARTICIPATIONS

DESIGNATIONS	PARTICIPATIONS	%	DEPRECIATIONS	V.N 31-12-21	V.N 31-12-20
CERA	1 000	6,25	-	1 000	1 000
A T I	89 900	9	-	89 900	89 900
S R S (*)	150 000	50	150 000	-	-
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3	-	253 421	253 421
TOPNET	79	0	-	79	79
SPA (SOTETEL Algérie)	383 064	49	383 064	-	-
Total	877 464		533 064	344 400	344 400

(*) La société « S.R.S » est en cours de liquidation.

2.2. ACTIONNARIAT

Le capital de SOTETEL s'élève à 23 184 000 dinars répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Part du capital
Tunisie Télécom	1 622 880	35 %
Divers porteurs (-5%)	3 013 920	65 %
Total	4 636 800	100%

2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

• COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonctions exercées dans d'autres sociétés	Participations dans d'autres sociétés
Mr Lassaad Ben Dhiab	Après approbation des EF de l'ex 2024	Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL	PDG/Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Tunisie Télécom	Tunisie Télécom, Topnet, Smart Capital, MATTEL
			Administrateur de TTML (Malte)	
			Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Go Malta (Malte)	
			Administrateur de Cablenet (Chypre)	
			Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Mattel (Mauritanie)	
			Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Topnet	
			Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Tech Invest	
			Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Smart Capital	
Mr Okba Moussa	Après approbation des EF de l'ex 2024	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central des Participations de Tunisie Télécom Administrateur au Conseil d'Administration de Topnet	Néant
Mr Sami Guidara	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central Sécurisation Juridique à Tunisie Télécom	Néant
Tunisie Télécom	Après approbation des EF de l'ex 2022	Administrateur de la SOTETEL	Administrateur au Conseils d'administration de : BFPME/TOPNET/ATI/Ittisalia Services/Tech' Invest/Smart Capital/Tunisie Trade Net/Tunis Information Technology Fund /Mattel (Mauritanie)	TT International Services/BFPME/TOPNET/ATI/BH BANK/Ittisalia Services /Tech' Invest/Smart Capital/Tunisie Trade Net/Tunis Information Technology Fund /PAEZ/Société de gestion de Technopole Sfax/Mattel (Mauritanie)/TTML (Malte)/Rascom(Cote d'Ivoire)
Mr Mohamed Mellassi	Après approbation des EF de l'ex 2022	Administrateur de la SOTETEL	Néant	ADWYA/BNA/BTEI dont une partie des actions en CEA/Carthage Cement/SOKNA/Attijari Bank en CEA/OTH en CEA/SFBT en CEA
Mr. Sofiane Gaied	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Général à Panoro Energy Tunisia Administrateur au Conseil d'Administration de la Société Thyna Petroleum Services (Société de services pétrolier filiale de l'ETAP et Panoro Energy)	Eurocycles/FCP BIAT EPARGNE ACTIONS/FCP Valeurs CEA (Tunisie Valeurs)
Mr Abdessatar Ben Brahim	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL	Néant	Sotupapier/Onetech/Tunisair/Siame
Mme Aziza Ben Youssef	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL	Néant	Eurocycles
Mr Tarek Hdiji	Après approbation des EF de l'ex 2024	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Exécutif Service Delivery à Tunisie Télécom	Néant

- Le Directeur Général : Mr. Karim Laabidi ;
- Le Commissaire aux comptes : Groupement Cabinet 4A (Auditing, Advisory, Assistance & Accounting) et Bakertilly Consulting & Financial Firm.

REGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les Membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.
- La désignation des Membres du Conseil d'Administration prend effet à partir de l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du Conseil.
- Les administrateurs désignés par l'élection sont rééligibles.
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut à tout moment révoquer les Membres du Conseil d'Administration.
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un salarié de la société comme Membre du Conseil d'Administration à condition que son contrat de travail soit antérieur de cinq années à sa nomination et correspond à un emploi effectif.
- Le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales procéder à des nominations à titre provisoire en cas de vacance d'un poste suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité physique.
- Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables.
- Lorsque le nombre des Membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

(Extraits des articles 19 et 20 du statut de SOTETEL)

2.4. AFFECTATION DES RESULTATS

Sur les bénéfices nets, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1- Les reports déficitaires ;
- 2- 5% au moins pour constituer les réserves légales obligatoires et ce jusqu'à hauteur de 10% du capital social ;
- 3- Les sommes que le Conseil d'Administration jugera utiles à la constitution d'un fonds de prévoyance destiné à faire face aux dépenses de construction et installations nouvelles ;
- 4- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré non amorti, sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années suivantes ;
- 5- La somme que le Conseil juge utile pour servir le fonds d'intéressement du personnel de SOTETEL ;

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement, sur la proportion revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices des sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau

sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être portées à des fonds de réserves extraordinaires.

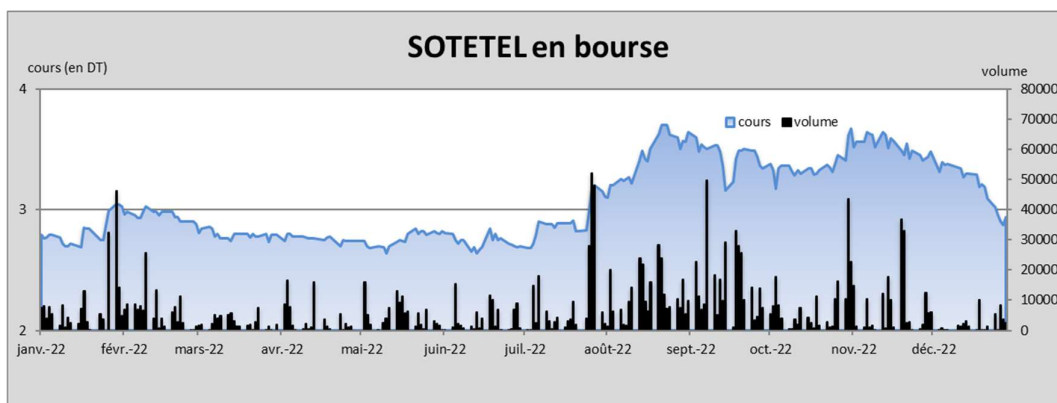
Ce fonds peut être notamment affecté suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement de ces actions qui ne peut se faire que par le remboursement à chaque actionnaire d'une fraction égale. Les actions amorties sont remplacées par les actions de jouissance qui, sauf le droit au premier dividende de 6% et au remboursement du capital, confèrent au propriétaire tous les droits attachés aux actions non amorties.

Le paiement des dividendes se fait aux périodes fixées par le Conseil d'Administration.

(Extraits de l'article 43 du statut de SOTETEL)

2.5. SOTETEL EN BOURSE

Evolution du cours de l'action et des titres traités en 2022 : le cours de l'action a enregistré une hausse de 5,4% versus une hausse de 15,1% de l'indice TUNINDEX.



DESIGNATION	2021	2022	2022 vs 2021
Cours ouverture (DT)	4,840	2,790	-42%
Cours clôture (DT)	2,820	2,940	+4%
Cours + haut (DT)	4,840	3,700	-24%
Cours +bas (DT)	2,750	2,640	-4%
Titres traités	1 578 022	1 825 530	+16%
Capitaux traités (KDT)	5 646	5 835	+3%
Capitalisation au 31/12 (KDT)	13 076	13 632	+4%

- Le cours d'ouverture de l'action SOTETEL a enregistré en 2022 une baisse de 42% alors que le cours de clôture a enregistré une hausse de 4% ;
- Le cours le plus haut, atteint les 23, 24 et 25 Août 2022, est de 3^d,700 ;
- Le cours le plus bas, enregistré le 12 Mai et le 15 Juin 2022 à 2^d,640 ;
- 1 825 530 actions SOTETEL ont été échangées en 2022 pour des capitaux traités de l'ordre de 5 835 KDT ;
- La capitalisation boursière, au 31 Décembre 2022 est de 13 632 KDT.

3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN
Arrêté au 31/12/2022
(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 372 809	8 450 222
Immobilisations incorporelles		1 332 029	1 287 647
Moins : amortissements		-1 172 588	-1 058 783
		159 441	228 864
Immobilisations corporelles		30 115 378	28 813 290
Moins : amortissements		-21 253 956	-20 951 321
	A-1	8 861 422	7 861 969
Immobilisations financières		885 009	892 454
Moins : provisions		-533 064	-533 064
	A-2	351 946	359 390
Autres actifs non courants		860 320	1 747 887
Moins : provisions		-771 433	-733 020
	A-3	88 887	1 014 867
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 461 695	9 465 090
ACTIFS COURANTS			
Stocks		6 619 747	6 076 891
Moins : provisions		-1 383 322	-1 055 366
	A-4	5 236 425	5 021 525
Clients & comptes rattachés		46 872 936	43 234 111
Moins : provisions		-9 830 643	-8 824 812
	A-5	37 042 293	34 409 299
Autres actifs courants		11 490 753	10 506 328
Moins : provisions		-603 942	-546 310
	A-6	10 886 811	9 960 018
Placements et autres actifs financiers		7 067 528	7 077 931
Moins : provisions		0	0
	A-7	7 067 528	7 077 931
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	1 708 271	1 630 625
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		61 941 328	58 099 398
TOTAL DES ACTIFS		71 403 023	67 564 488

BILAN
Arrêté au 31/12/2022
(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		2 035 057	2 035 057
Autres capitaux propres		932 584	932 584
Résultats reportés		7 045	261 844
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		26 158 686	26 413 485
Résultat de l'exercice	P-2	1 196 336	-254 799
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		27 355 022	26 158 686
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	P-3-1	1 057 945	650 958
Provisions	P-3-2	683 147	554 812
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 741 092	1 205 770
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	19 800 505	18 481 175
Autres passifs courants	P-5	18 664 319	16 193 663
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	3 842 085	5 525 193
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		42 306 909	40 200 032
TOTAL DES PASSIFS		44 048 001	41 405 802
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		71 403 023	67 564 488

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2022
(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	50 034 443	39 070 246
Autres produits d'exploitation		708 245	1 082 541
Total des produits d'exploitation		50 742 688	40 152 788
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	25 898 452	19 165 277
Charges de personnel	R-2-2	14 530 757	13 689 178
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	3 871 155	3 058 469
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 078 019	4 045 533
Total des charges d'exploitation		48 378 384	39 958 456
Résultat d'exploitation	R-3	2 364 304	194 331
Charges financières nettes	R-3-1	-1 811 750	-1 486 291
Produits des placements	R-3-2	572 163	825 928
Autres gains ordinaires	R-3-3	195 372	334 861
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-7 768	-34 383
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 312 322	-165 554
Impôt sur les bénéfices	R-4	-115 985	-89 245
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 196 336	-254 799
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
Résultat après modifications comptables		1 196 336	-254 799

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31/12/2022

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	55 135 308	37 493 806
Clients	54 416 848	36 671 679
Produits divers ordinaires	718 460	822 127
Décaissements	49 781 082	46 838 433
Fournisseurs	31 323 790	26 785 530
Personnel	11 974 921	14 203 139
Etat et collectivités publiques	4 928 619	4 268 624
Autres décaissements	1 553 752	1 581 140
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 354 226	-9 344 627
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	194 381	1 034 760
Cessions d'Immobilisations	194 381	1 034 760
Décaissements	1 108 793	1 162 535
Acquisition immobilisations incorporelles	44 382	37 670
Acquisition immobilisations corporelles	1 064 411	1 124 865
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-914 412	-127 775
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements	68 292	5 213 981
Emprunts bancaires	0	5 151 738
Avances à régulariser	68 292	62 243
Décaissements	3 613 516	11 809 571
Emprunts et Leasing	1 695 877	2 669 192
Dividendes et Jetons de présence	48 000	557 838
Avances à régulariser	57 888	96 250
Charges Financières	1 811 750	1 486 291
Placement	0	7 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-3 545 224	-6 595 590
Variation de la trésorerie	894 590	-16 067 992
Trésorerie au début de l'exercice	-2 276 144	13 791 848
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 381 554	-2 276 144

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2022

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998. L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 15%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;

- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2022 la somme de **8 861 422 DT** contre **7 861 969 DT** au 31/12/2021. La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. BRUTE	AMORTISSEMENTS	V.N 31-12-22	V.N 31-12-21
- Terrains	1 420 010	0	1 420 010	1 420 010
- Constructions	8 587 593	4 555 161	4 032 432	4 125 120
- Mat & Outillages	11 208 549	9 754 123	1 454 426	1 181 966
- Mat de Transport	6 000 481	4 672 023	1 328 457	478 508
- Autres Immobilisations	2 898 745	2 272 648	626 097	656 365
Total	30 115 378	21 253 956	8 861 422	7 861 969

A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **351 946 DT** au 31/12/2022 contre **359 390 DT** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. BRUTE	DEPRECIATIONS	V.N 31-12-22	V.N 31-12-21
- Actions libérées	877 464	533 064	344 401	344 401
- Dépôts et cautionnements	7 545		7 545	14 989
Total	885 009	533 064	351 946	359 390

La composition du portefeuille titres de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	PARTICIPATIONS	%	DEPRECIATIONS	V.N 31-12-22	V.N 31-12-21
CERA	1 000	6,25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
S R S ⁽¹⁾	150 000	50	150 000	0	0
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3		253 421	253 421
TOPNET	79	0,0		79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	0	0
Total	877 464		533 064	344 400	344 400

⁽¹⁾ La SRS est en cours de liquidation

A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2022 la somme de **88 887 DT** contre **1 014 867 DT** au 31/12/2021. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
Charges reportées (indemnités)	2 823 651	2 823 651
Moins résorptions	-2 823 651	-1 882 434
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	860 320	806 670
Moins résorptions	-771 433	-733 020
Totaux	88 887	1 014 867

A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2022 un montant net de **5 236 425 DT** contre **5 021 525 DT** au 31/12/2021.

DESIGNATIONS	31/12/2022		V.NETTE	V.NETTE
	V. Brute	Dépréciation	31-12-22	31-12-21
Matières premières	6 040 548	-1 087 715	4 952 833	4 699 035
Matières consommables	195 138		195 138	158 412
Fournitures	37 522		37 522	29 181
Pièces de rechanges	346 539	-295 607	50 932	134 897
Totaux	6 619 747	-1 383 322	5 236 425	5 021 525

A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2022 à **37 042 293 DT** contre **34 409 299 DT** au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Créances facturées	20 695 027	19 278 892
- Créances retenues de garantie	7 199 014	7 571 912
- Créances à facturer	18 978 895	16 383 307
Totaux des créances avant provisions	46 872 936	43 234 111
Provisions pour créances douteuses	-9 830 643	-8 824 812
Totaux des créances après provisions	37 042 293	34 409 299

A-6 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2022 un solde de **10 886 811 DT** contre **9 960 018 DT** au 31/12/2021. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Fournisseur Av&Acomptes versés/commande	196 831	341 425
- Personnel, avances et acomptes	279 579	276 286
- Organismes représentant le personnel	125 571	93 027
- T F P à récupérer	0	84 223
- TVA déductible /Succursale	13 847	9 309
- Débiteurs divers	1 356 009	874 722
- Crédit d'impôts	9 318 976	8 756 767
- Charges constatées d'avance	130 940	1 569
- Compte d'attente actif	69 000	69 000
- Moins provisions	-603 942	-546 310
Totaux	10 886 811	9 960 018

A-7 Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2022 un solde de **7 067 528 DT** contre **7 077 931 DT** au 31/12/2021. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Régie d'avances et d'accréditifs	56 687	67 091
- Placements (Actions Sicav)	10 841	10 841
- Placements	7 000 000	7 000 000
Totaux	7 067 528	7 077 931

A-8 Liquidités et Equivalents de Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2022 un solde débiteur de **1 708 271 DT** contre **1 630 625 DT** au 31/12/2021. L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Banques	1 447 768	1 556 195
- C C P	255 016	74 382
- Caisses (fonds de caisse agence Lybie)	5 487	48
Totaux	1 708 271	1 630 625

P-1 Capitaux Propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **26 158 686 DT** au 31/12/2022 contre **26 413 485 DT** au 31/12/2021.

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	2 035 057	2 035 057
- Autres capitaux propres	932 584	932 584
- Résultats reportés	7 045	261 844
Totaux	26 158 686	26 413 485

P-1-1 Capital Social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	65%

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat au 31/12/2022 net d'impôts est bénéficiaire de **1 196 336 DT** contre un déficit de **254 799 DT** au 31/12/2021.

P-3-1 Emprunts

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2022 la somme de **1 057 945 DT** contre **650 958 DT** au 31/12/2021.

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Emprunt BT (COVID-19)	0	366 875
- Emprunt leasing	1 020 739	246 877
- Dépôts et cautionnement	37 206	37 206
Totaux	1 057 945	650 958

P-3-2 Provisions

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2022 la somme de **683 147 DT** contre **554 812 DT** au 31/12/2021. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Provisions pour risque fiscal	210 933	68 657

- Provisions affaires contentieuses	0	13 940
- Provisions pénalité de retard marche SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5% marché SNCFT	208 600	208 600
Totaux	683 147	554 812

P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2022 un solde de **19 800 505 DT** contre **18 481 175 DT** au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	7 784 012	6 696 183
- Fournisseurs "effets à payer"	10 165 424	9 238 335
- Fournisseurs "factures à établir"	1 851 069	2 546 657
Totaux	19 800 505	18 481 175

P-5 Autres Passifs Courants

Ce poste présente un solde de **18 664 319 DT** au 31/12/2022 contre **16 193 663 DT** au 31/12/2021. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs :	885 890	919 466
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	617 581	651 157
- Personnel et comptes rattachés	2 015 217	2 323 092
- Etat et collectivités publiques	425 338	283 891
Retenues à la source à reverser	0	47 980
Autres impôts et taxes à payer	120 216	57 339
Etat, déclarations à payer	305 121	178 572
- Etat, taxes / chiffre d'affaires	7 761 325	6 905 770
- Créditeurs divers	6 894 318	5 076 533
- Dividendes et jetons de présence	682 231	684 910
Totaux	18 664 319	16 193 663

P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Ce poste présente un solde de **3 842 085 DT** au 31/12/2022 contre **5 525 193 DT** au 31/12/2021. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
-Concours bancaires	3 089 825	3 906 769
-Echéances à – d'un an	752 260	1 618 424

Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	43 452	228 296
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	341 933	126 228
Echéances à moins d'un an (BT) de financement	366 875	1 263 900
Totaux	3 842 085	5 525 193

P-7 Engagements Hors Bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2022 est de **17 931 904 DT.**

Le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Cautions provisoires	435 200	200 550
- Cautions définitives	12 169 205	12 392 644
- Cautions d'avances	772 433	994 076
- Cautions de garantie	4 508 106	5 321 411
- Cautions Douanières	46 960	46 960
Total	17 931 904	18 955 641

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2022 un solde de **50 742 688 DT** contre **40 152 788 DT** au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Ventes, travaux & services locaux	49 076 802	38 528 102
- Ventes, travaux & services à l'export	957 641	542 144
- Autres produits d'exploitation	708 245	1 082 541
Totaux	50 742 688	40 152 788

R-1-1 Répartition du Chiffre d'Affaires par activité

La répartition du Chiffre d'Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2022	31/12/2021	Variation
- Réseau d'accès	21 406 089	17 765 857	3 640 231
- CORE & WIRELESS	12 349 822	7 927 535	4 422 288
- SERVICE CONVERGENTS	15 169 019	12 652 687	2 516 332
- FORMATION	151 872	182 023	-30 151
- EXPORT	957 641	542 144	415 497
Totaux	50 034 443	39 070 246	10 964 197

R-2 Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **48 378 384 DT** au 31/12/2022 contre **39 958 456 DT** au 31/12/2021 et elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Achats consommés	25 898 452	19 165 277
- Charges de personnel	14 530 757	13 689 178
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 871 155	3 058 469
- Autres charges d'exploitation	4 078 019	4 045 533
Totaux	48 378 384	39 958 456

R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés

Ce poste présente un solde de **25 898 452 DT** au 31/12/2022 contre **19 165 277 DT** au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
--------------	------------	------------

- Achats consommés	16 242 408	12 155 703
- Achats de carburants et lubrifiants	779 609	583 551
- Charges de sous-traitance	8 876 436	6 426 023
Totaux	25 898 452	19 165 277

R-2-2 Charges de Personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2022 un montant de **14 530 757 DT** contre **13 689 178 DT** au 31/12/2021. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Salaires, compléments, indemnités & primes	12 166 514	11 476 028
- Charges sociales	2 364 243	2 213 150
Total	14 530 757	13 689 178

R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **3 871 155 DT** contre **3 058 469 DT** au 31/12/2021. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 415 462	1 506 357
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	38 414	29 158
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	1 005 831	374 135
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	142 276	68 657
- Dotations aux résorptions des charges reportées	941 217	941 217
- Dotations aux provisions affaires contentieux	0	13 940
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	327 956	125 005
Total	3 871 155	3 058 469

R-2-4 Autres Charges d'Exploitation

Ce poste présente un solde de **4 078 019 DT** au 31/12/2022 contre un montant de **4 045 533 DT** au 31/12/2021 et qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Loyers	169 642	192 944
- Primes d'assurances	288 436	294 914
- Communications et publicités	193 873	210 015
- Déplacement du personnel	17 166	22 201
- Formations du personnel	44 244	28 362
- Honoraires	215 901	348 910

- Location main d'œuvre	222 285	200 649
- Maintenance smart	842 211	921 824
- Etudes et expertises	107 247	86 315
- Missions, réceptions, restauration	238 437	145 075
- Autres	110 213	95 961
- Assistance technique	194 288	60 722
- Entretien et réparations	360 501	306 336
- Dons et subventions au personnel	289 195	305 979
- Impôt, taxes et versements assimilés	717 325	770 604
- Charges diverses	67 055	54 720
Totaux	4 078 019	4 045 533

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **2 364 304 DT** au 31/12/2022 contre un bénéfice de **194 331 DT** au 31/12/2021.

R-3-1 Charges Financières Nettes

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2022 est de **1 811 750 DT** contre **1 486 291 DT** au 31/12/2021.

R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce poste s'élève à **572 163 DT** au 31/12/2022 contre **825 928 DT** au 31/12/2021.

R-3-3 Autres Gains Ordinaires

Le solde de ce poste est de **195 372 DT** au 31/12/2022 contre **334 861 DT** au 31/12/2021.

R-3-4 Autres Pertes Ordinaires

Le solde de ce poste est de **7 768 DT** au 31/12/2022 contre **34 383 DT** au 31/12/2021.

R-4 Impôt sur le Résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
- Résultat comptable avant impôt	1 312 322	-165 554
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA brut)	-115 985	-89 245
Résultat Net	1 196 336	-254 799

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2022 est positive de **894 590 DT** contre une variation négative de **16 067 992** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 354 226	-9 344 627
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-914 412	-127 775
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-3 545 224	-6 595 590
VARIATION DE LA TRESORERIE	894 590	-16 067 992

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021	CHARGES	31/12/2022	31/12/2021	SOLDES	31/12/2022	31/12/2021
Ventes travaux & services	50 034 443	39 070 246	Coût de production	25 898 452	19 165 277	Marge sur Coût Matières	24 135 990	19 904 970
Marge sur Coût Matières	24 135 990	19 904 970	Autres charges externes	3 360 694	3 274 929	Valeur ajoutée brute	20 775 296	16 630 041
Valeur ajoutée brute	20 775 296	16 630 041	Impôts et taxes	717 325	770 604			
			Charges de personnel	14 530 757	13 689 178	Excédent brut d'exploitation	5 527 214	2 170 259
Excédent brut d'exploitation	5 527 214	2 170 259	Autres charges ordinaires	7 768	34 383			
Autres produits	708 245	1 082 541	Charges financières	1 811 750	1 486 291			
Produits financiers	572 163	825 928	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 871 155	3 058 469			
Autres Gains ordinaires	195 372	334 861	Impôt sur les sociétés	115 985	89 245			
						Résultat des activités ordinaires	1 196 336	-254 799
Effet positif des modifications comptables								
Totaux	7 002 994	4 413 589	Totaux	5 806 658	4 668 388			

Tableau des immobilisations et des amortissements

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTION	MAT.DE CHANT.ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT.INFORMAT.	AAI	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	Logiciel En cours	MAT.INF. EN COURS	TOTAUX (TND)
V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2022	1 420 010	8 442 007	11 164 105	4 941 389	924 987	1 494 667	371 937	497 078	790 568	0	54 190	30 100 937
IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2022		145 586	865 859	1 236 700	5 328	42 631	5 007	756		43 626		2 345 494
CESSIONS EN 2022			-821 415	-177 608								-999 022
V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2022	1 420 010	8 587 593	11 208 549	6 000 481	930 315	1 537 298	376 944	497 834	790 568	43 626	54 190	31 447 408
AMORTISSEMENTS AU 01/01/2022		3 944 950	9 982 140	4 462 880	846 895	1 342 519	371 937	400 850	657 933	0	0	22 010 104
DOTATIONS 2022		238 127	593 399	386 750	11 704	71 530	148	47 305	66 499			1 415 462
CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2022			-821 415	-177 608								-999 022
AMORTISSEMENTS AU 31-12-2022		4 183 077	9 754 124	4 672 022	858 599	1 414 049	372 085	448 156	724 432	0	0	22 426 543
VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-2022	1 420 010	4 404 516	1 454 425	1 328 459	71 716	123 249	4 859	49 679	66 136	43 626	54 190	9 020 865

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A) », arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 71 403 023 dinars, un bénéfice de 1 196 336 dinars et une trésorerie négative à la fin de la période de 1 381 554 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL S.A» au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Par ailleurs, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La société n'a pas finalisé les travaux de justification des comptes des sous-traitants. L'impact des travaux de justification et de fiabilisation de ces comptes, ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.



La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Juin 2023

P/ Le Groupement
*Auditing, Advisory, Assistance & Accounting
Consulting & Financial Firm*

Wadi TRABELSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31
DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »

Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :

- Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer annuel de l'exercice 2022 s'est élevé à 35 902 DT en hors taxes.
- Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2022 s'est élevé à 194 462 DT en hors taxes.
- Une surface d'une superficie de 40 m² d'un immeuble sis à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2022 s'est élevé à 12 612 DT en hors taxes.
- Une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2022 s'est élevé 9 176 DT en hors taxes.

2. Conventions avec la société « ATI »

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2022 pour un montant de 523 501 DT, dont 155 755 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

3. Conventions avec la société « SRS »

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2022 à concurrence de 7 002 DT.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration en date du 19/03/2018 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
 - Une rémunération fixe nette mensuelle de 9 000 Dinars servie sur 12 mois par décision du conseil d'administration réunit en date du 02/05/2019.
 - Une rémunération variable nette décidée par le conseil d'administration du 15 décembre 2022 à 18 616,230 Dinars.
 - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - Une Voiture de fonction.
 - L'équivalent de 500 litres de carburant par mois.
 - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
 - Frais de téléphone mobile contre présentation de factures.
 - Assurance groupe.
- En application de la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2022, une rémunération exceptionnelle d'un montant net de 35 000 DT a été accordée à l'administrateur délégué (suite Départ du directeur Général), pour la mission d'administration et de gestion de la SOTETEL courant le quatrième trimestre 2022.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

Les jetons de présences de l'exercice 2021, décidés lors de l'AGO du 07 Juillet 2022 totalisent un montant brut de 56 250 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021, décidée par l'AGO du 07 Juillet 2022 totalisent un montant annuel brut de 15 000 Dinars.



En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 Juin 2023

P/ Le Groupement

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Consulting & Financial Firm

Wadi TRABELSI

6. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 Juillet 2023 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Jetons de présences ;
7. Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs ;
8. Poursuite du programme de rachat des actions ;
9. Pouvoirs.

7. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard enregistré dans sa tenue qui ne lèse pas les intérêts des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2022, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 27 355 022 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 196 336 DT et un total du bilan de 71 403 023 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 196 336 DT, et ce, comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2022 : 1 196 336 DT
- Résultats reportés des exercices antérieurs: 7 045 DT
- Résultat à affecter : 1 203 381 DT
- Réserves légales 5% : 60 169 DT
- Résultats à reporter : 1 143 212 DT

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut total de 67.500 DT au prorata des présences au titre de 2022.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2022.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination/renouvellement des mandats d'Administrateurs de :

- 1) Tunisie Télécom
- 2) Mr Mohamed Mellassi

La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2023 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Ils informent l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la SOTETEL à poursuivre le programme de rachat de ses propres actions dans les mêmes termes, et ce, pour une période ne pouvant dépasser trois années.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

2022



Adresse

Rue des entrepreneurs,
Z.I Charguia II, Aéroport,
B.P 640, 1080 Tunis Cedex

Sotetel Smart Enabler



Téléphone & Fax

Tel. : +(216) 71 941 100
Fax : +(216) 71 940 584



Site web

www.sotetel.tn